

Royaume-Uni visant à instituer un conseil et de rendre obligatoire un préavis avant toute augmentation des salaires et des prix. Cette formule donnerait le temps de faire une enquête valable avant que les augmentations entrent en vigueur. Cette question évidemment relèverait du Code criminel, car malheureusement dans notre système de répartition des pouvoirs constitutionnels, le gouvernement fédéral se trouve en butte à des difficultés, sauf en cas d'urgence. C'est là l'interprétation juridique.

Je suggère au gouvernement que si les experts juridiques des ministères désirent soutenir qu'il y a vraiment un cas d'urgence, ils peuvent dire qu'aussi longtemps que l'actuel gouvernement reste au pouvoir, il y a une urgence nationale. Cela pourrait servir de fondement à un argument de poids, car une urgence nationale donnera évidemment le droit au gouvernement d'intervenir et de régir les prix comme en temps de guerre. Je doute, toutefois, que ce conseil soit acceptable.

J'estime que l'imagination et l'esprit romanesque font défaut aux fonctionnaires du ministère pour qui le nouveau ministère de la Consommation serait nocif, car il accorderait à un ministère du gouvernement fédéral des droits indus. Malgré ma sympathie pour l'amendement, je ne peux pas l'embrasser dans ces conditions. Par exemple, il est question que les brevets, le droit d'auteur et les marques de commerce relèvent de ce ministère. Je me suis entretenu à ce sujet auparavant avec le président du Conseil privé. Comme ce domaine de notre juridiction est fondé sur l'application étroite du droit pénal, un certain nombre de décisions ont permis de conclure qu'il est presque impossible de déterminer les prix sous l'apparence de lois sur les coalitions, sur les fusions et sur les monopoles, mesures dont la nécessité peut s'imposer au gouvernement et au peuple.

Le ministre a indiqué il y a quelque temps qu'on pensait à élargir la juridiction pour fonder celle-ci aussi bien sur le commerce intérieur et extérieur. Cette question est ici confiée au ministère du Registraire général et non au ministre de la Justice; on peut donc conclure que le gouvernement évolue dans ce sens. Le ministre n'a rien dit. J'ignore dans quelle mesure les fonctionnaires du ministère ont tenu compte de ce facteur et dans quelle mesure les légistes de la Couronne et les fonctionnaires de la direction des

[M. Baldwin.]

pratiques restrictives du commerce ont réussi à trouver une formule acceptable, conforme à ce genre de droit constitutionnel. Ce serait un énorme progrès si une formule analogue pouvait être trouvée. Il est assez significatif qu'une telle question soit confiée au registraire général; c'est pourquoi je ne peux pas appuyer cet amendement malgré la sympathie qu'il m'inspire. La suggestion du député de Rosthern pourrait être utile si, lorsque nous aborderons l'étude de l'article 8, il y a un nouvel amendement.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'ai suivi avec intérêt le débat sur cet amendement. Mon collègue, le député de Greenwood, a déclaré qu'il est très difficile de comprendre pourquoi le gouvernement ne peut accepter ce genre de motion. Il devrait jeter un coup d'œil vers les fonctionnaires dans la tribune. La consternation qui se lit sur leurs visages depuis quelques minutes et leurs conciliabules le renseignerait peut-être. Il constatera sans doute que le gouvernement ne peut vraiment s'éloigner de cette politique, car personne ici ne pourrait lui permettre de le faire même s'il le voulait. En outre, il semble que le ministre a déjà été choisi. Je ne l'avais pas compris auparavant.

Si un ministère de la Consommation était créé, j'aimerais que les deux dames de l'autre côté en fassent partie. J'aimerais que la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit nommée ministre de la Consommation car, le gouvernement l'ignore peut-être, la moitié de la population du Canada se compose de femmes et celles-ci forment la moitié des électeurs. (*Applaudissements*)

Le gouvernement ne s'en est peut-être pas rendu compte mais je crois que les femmes du Canada s'intéresseront vivement à la proposition de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway. Elle dit que tous les consommateurs du Canada aimeraient qu'un ministère surveille nombre de choses qui, selon eux, ne le sont pas actuellement. Il est vrai que peu importe qui serait nommé ministre, il ou elle serait capable de faire quelque chose dans ce domaine; j'estime toutefois qu'une femme serait beaucoup plus capable qu'un homme de s'occuper des problèmes de la consommation pour une raison très simple.